



Litige avec un garage suite à une révision

Par **gaelle57_old**, le **30/10/2007** à **21:43**

Je suis actuellement en litige avec un agent Peugeot chez qui j'ai fait faire la révision de mon véhicule. Le soir même, je tombe en panne sur l'autoroute (fumée blanche qui sort du pot d'échappement, emballement moteur...). Le remorqueur a de suite constaté qu'il y avait trop d'huile dans le moteur.
J'ai donc contacté la protection juridique de mon assurance et après avoir fait faire un devis approximatif des réparations (changement moteur) par un garage indépendant, l'expertise contradictoire aura lieu début novembre.
La première semaine sans véhicule, j'ai loué une voiture puis le garage incriminé m'a prêté un véhicule.
Cependant, cette voiture en prêt à la pompe avant de lave glace qui ne fonctionne plus. Et le garage n'est pas pressé de me la remplacer!
Puis-je réclamer au garagiste de me rembourser la révision, les frais de location de voiture?
Est-ce que les assurances peuvent déclarer mon véhicule en épave sans mon consentement?
Quels sont les éléments à prêter particulièrement attention lors de la négociation amiable?
Pour la voiture de prêt que le garage m'a fourni, puis-je obligé celui-ci à m'en prêter une autre? (à ce que je sache, le lave glace fait partie des éléments de sécurité sur un véhicule...)
Merci pour votre aide